



Pour citer cet article :

Rivière (Albert), *Enquête sur le patronage*, sous la direction du Bureau central de l'Union des sociétés de patronage de France, Angers, Imp. A.Burdin, 1896, introduction p. 1-15.





CONGRÈS NATIONAL DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS
BORDEAUX (25-26-27-28 mai 1896).

ENQUÊTE SUR LE PATRONAGE

SOUS LA DIRECTION

du Bureau Central

DE

L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE

DE FRANCE

INTRODUCTION

PAR

ALBERT RIVIÈRE

SECRETAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

ANGERS. — IMPRIMERIE A. BURDIN

—
1896

TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL
DU PATRONAGE DES LIBÉRÉS

(TRAVAUX PRÉPARATOIRES)

ENQUÊTE SUR LES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE

INTRODUCTION

Au commencement de l'année 1893, lorsque la *Société générale des prisons* prit l'initiative de l'organisation du premier Congrès national du patronage des libérés, elle considéra que le préliminaire indispensable du premier Congrès devait être l'inventaire de toutes les Œuvres de réhabilitation et de préservation.

Il importait, en effet, de connaître exactement ce qui existait, avant de discuter les moyens de l'étendre et de le fortifier.

L'enquête fut donc générale. Elle s'étendit à tous les départements, à tous les arrondissements. Elle s'appliqua même à des régions où il était de notoriété publique que jamais rien n'avait été créé. Les di-

recteurs de l'enquête voulaient, en effet, connaître non seulement toutes les institutions existantes, mais encore les causes qui avaient empêché les créations et les moyens qui pouvaient permettre de les susciter.

Cette vaste enquête, dirigée et dépouillée avec autant d'expérience que de méthode par MM. Cheysson et Turcas, constitue un monument d'une inappréciable valeur au point de vue historique, pénitentiaire et social.

A l'heure actuelle, après le grand mouvement provoqué par le Congrès de Paris, favorisé par l'institution du *Bureau central*, accentué par le Congrès de Lyon et l'Assemblée générale du 29 juin dernier, il ne pouvait être question de refaire, à si bref délai, l'enquête de 1893. Mais il a semblé qu'il serait très utile de la mettre au point et surtout de l'animer par des investigations d'ordre plus intime, qui, pénétrant au delà des surfaces des institutions, en éclaireraient les profondeurs.

C'est pour atteindre ce but que le *Bureau central* a décidé d'envoyer à chaque Société régulièrement constituée un questionnaire lui demandant ses moyens d'action, son mode de fonctionnement, ses particularités, ses résultats, ses difficultés spéciales et les solutions qu'elle leur avait opposées.

Ce questionnaire, qu'on trouvera ci-après, a été adressé d'abord à toutes les Sociétés adhérentes à l'*Union*, au nombre de soixante-quatre, puis à trois ou quatre autres, qu'on a cru intéressant de comprendre dans cette enquête.

Nous avons reçu seulement trente-huit réponses. Mais on peut dire que, à part deux ou trois, toutes les Sociétés ayant une réelle activité nous ont envoyé leurs confidences.

Malgré les répétitions inévitables en pareil cas, la lecture de ces réponses est extrêmement instructive. Toutes ou presque toutes sont empreintes d'une sincérité qui inspire la confiance et la sympathie. Les lacunes, les échecs sont avoués, souvent avec une simplicité courageuse et méritoire. On sent que les hommes qui se vouent à cette mission obscure et ingrate du relèvement de leurs frères tombés sont peu désireux de briller, d'afficher de luxueuses statistiques et des résultats toujours heureux, de faire illusion à eux et aux autres. Le devoir est leur seul guide : l'intérêt de l'Œuvre prime le souci de leur personnalité.

Nous avons dit que la lecture intégrale de cette enquête s'impose à

tous ceux que préoccupe l'avenir du patronage. Cependant, avant de publier ses trente-huit documents, on nous permettra peut-être de jeter sur eux un coup d'œil d'ensemble et de signaler l'impression générale qui nous semble s'en dégager.

Je noterai en premier lieu l'orientation générale que, depuis le premier Congrès, semble prendre le mouvement du patronage, c'est-à-dire les principes qui paraissent généralement admis soit pour la création, soit pour le fonctionnement des œuvres.

Je signalerai, en passant, les particularités plus ou moins originales de telle ou telle œuvre, soit qu'elles proviennent de sa nature spéciale, soit qu'elles aient leur source dans l'initiative plus ou moins heureuse de son directeur.

Je noterai, en second lieu, les tendances de l'avenir, c'est-à-dire les vœux exprimés par la généralité des œuvres, parfois même ceux émis par une seule d'entre elles, s'ils paraissent répondre à un besoin réel, soit immédiat, soit prochain.

LE PRÉSENT

FONCTIONNEMENT

Il y a deux ans encore, sauf à Paris, et peut-être aussi dans quelques grandes villes comme Lyon, Marseille, Nancy, Orléans, Montpellier, la spécialisation des œuvres ne se remarquait guère. Partout ailleurs, les sociétés s'occupaient à la fois des hommes, des femmes, des jeunes adultes, des enfants.

Depuis quelque temps, nous le verrons tout à l'heure, des œuvres concernant la protection de l'enfance se fondent, soit à côté d'œuvres générales existant antérieurement, soit spontanément et avec l'intention de vivre indépendantes. L'honneur de ce mouvement, qui est à encourager, là où il y a suffisamment de force pour assurer la perpétuité de ses créations, revient pour une part à peu près égale à l'*Union française du Sauvetage de l'enfance* et au *Comité de défense des enfants traduits en justice*.

La visite du détenu dans sa cellule, — quand il a la bonne fortune d'en posséder une, — au parloir des avocats ou au greffe, — quand il est encore soumis à la promiscuité, — doit être le premier acte du patronage. Nous devons reconnaître que, dans toutes les sociétés,

sauf de rares sociétés d'adultes (1), elle est largement pratiquée. On a reconnu partout qu'elle est la condition de l'assistance efficace. Sans l'étude préalable des caractères qu'elle permet, le patronage dégénère fatalement en une aide passagère et inopérante, en une vaine distribution de bons de logements, ou de soupes, ou de vêtements. Ces visites sont particulièrement indispensables dans les prisons cellulaires, où elles ne constituent plus simplement un adjuvant ou une préparation au patronage, mais une permanente et impérieuse nécessité du régime lui-même. Hâtons-nous d'ajouter que, dans *toutes* les prisons cellulaires auprès desquelles un patronage existe, la visite est régulièrement pratiquée.

L'emploi des registres et des carnets à souches n'est pas encore d'un usage courant. Mais nous espérons que le *character book* va pénétrer d'Angleterre et de Belgique en France et que la comptabilité morale du détenu sera tenue par les directeurs et les sociétés de patronage avec autant de conscience que sa comptabilité financière par les contrôleurs.

La remise du pécule est la seconde des pierres de touche mises à la disposition du Patronage. Un très grand nombre de sociétés l'exigent. Leur courageuse règle est d'autant plus méritoire qu'elle est moins populaire parmi leurs clients et en détourne beaucoup de recourir à leur intervention. Mais, par contre, quelle garantie n'offre-t-elle pas contre les échecs postérieurs à l'entrée sous le patronage, ces échecs *après*, qui sont, après tout, les seuls graves, car ce sont les seuls qui découragent le public et les commissaires, et qui discréditent l'entreprise !

Un dernier critérium, mais qui n'est pas à la portée de toutes les œuvres, parce qu'il suppose des ressources que bien peu encore possèdent ou pourront jamais posséder, c'est l'hospitalisation. Il est certain que, si l'*asile* offre ce grand inconvénient de remettre en contact des éléments pervers que la cellule a eu précisément pour but et pour effet de préserver de cette dangereuse promiscuité, il fournit, étant réservé aux meilleurs seulement et offert dans certaines conditions très rigoureuses, un moyen précieux d'étudier les aptitudes, la force de résistance, la valeur morale et professionnelle du candidat à un emploi. Mais la condition première de cet asile doit être le travail comme rançon de l'hospitalisation. L'asile non payant peut

(1) A Paris surtout.

constituer un encouragement au vagabondage et à la paresse; il est toujours un dépôt où l'oisiveté fera fermenter des passions encore chaudes. Aussi constatons-nous que nulle part — qu'il s'agisse d'hommes: Paris (Société Bérenger), Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Tours; de jeunes adultes: Paris (1). Lyon (Brignais); de femmes: Paris (Saint-Lazare); de jeunes filles: Paris (2) — on n'accepte l'idée d'une hospitalisation sans travail. Partout, l'asile renferme un atelier; partout le travail est la condition de l'entrée et du séjour.

Nous arrivons au moment décisif, le placement!

Nous avouons que, en cette matière, nous avons été étonné du nombre des doléances, nous dirions presque des découragements, que nous avons relevé. Que des œuvres encore jeunes, que des personnes en gestation de patronages se plaignent du peu de concours qu'elles rencontrent chez les industriels, les maîtres de maison, les commerçants, les entreprises de toute nature et les patrons de toute sorte dans le placement de leurs patronnés et qu'elles s'en montrent quelque peu étonnées ou effrayées, nous le pardonnons. Mais qu'on rencontre les mêmes sentiments chez des directeurs d'œuvres vieilles de vingt ans, nous ne pouvons le concevoir.

Quelle idée donc croit-on devoir se faire du patronage? Croit-on que le patronage consiste nécessairement à apporter, comme sur un plateau d'argent, une place bien rétribuée au détenu à la porte de la prison, au moment où il en sort? Certes ce serait l'idéal. Mais comment nourrir de telles espérances dans l'état de crise économique que nous traversons, alors que tant de braves gens, qui n'ont aucun casier, eux, ne peuvent arriver à trouver du travail! A l'impossible nul n'est tenu. Si vous ne pouvez, après un effort raisonnable, trouver un emploi suffisamment rémunérateur à votre patronné, dites-vous simplement que le patronage ne consiste pas à vous substituer au patronné, qu'il consiste surtout à l'aider par vos conseils, par votre appui moral, par vos recommandations verbales ou épistolaires, s'il en est digne et si vous le pouvez: vous n'êtes pas un bureau de placement, mais un office de renseignements (3).

(1) Société des jeunes adultes de la Petite-Roquette et Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine.

(2) Œuvre de préservation et de réhabilitation, Refuge israélite, Patronage des détenues et libérées.

(3) Lire dans la réponse de M. de Lalain-Chomel les rubriques: *Placement* et *Indications générales*, et dans celle de M. Mauchamp la rubrique: *Placement*.

Les différents budgets révèlent un sensible progrès dans les mœurs du Patronage. Il se manifeste par la proportion de plus en plus élevée consacrée par un grand nombre de Sociétés à leurs frais d'administration. Nous les en félicitons sincèrement (1). Le temps n'est plus où le Patronage considérait sa mission comme une œuvre d'assistance positive. De plus en plus il se pénètre de cette idée, la seule vraiment sociale et pratiquement charitable, que le secours matériel ne sert en général qu'à encourager le vice et la paresse et que la véritable assistance doit être morale : elle doit consister à relever le courage, à fortifier la volonté, à ressusciter le sentiment de l'honneur et du devoir social, doublé de l'intérêt personnel bien entendu. Elle doit prodiguer les conseils et les renseignements pratiques pour faciliter la recherche des places et non atrophier la volonté en déchargeant le libéré de cette recherche. Le patronage devient de plus en plus une *tutelle* ; il a cessé d'être la caisse d'épargne ou de retraite des libérés.

Sur ce terrain, l'histoire ne peut fournir aucun enseignement. Au contraire de ce qui se passe dans l'étude du droit criminel, où souvent des emprunts heureux peuvent être faits, *mutatis mutandis*, aux Codes de l'époque révolutionnaire et à quelques-unes des lois postérieures, ici les errements du passé ne serviraient qu'à égayer l'opinion et les praticiens sur le rôle désormais réservé au Patronage. Mais, si le reclassement direct et définitif du libéré dans la vie normale ou dans l'ancien milieu d'où il a été chassé par son inconduite est éminemment difficile, il est certains classements provisoires ou latéraux, certains expédients temporaires qui ne cessent d'offrir aux Sociétés de larges débouchés.

Sans parler des enfants, pour lesquels les asiles, les refuges, les orphelinats, sur lesquels nous reviendrons, ouvrent une protection qui est souvent le salut, les jeunes adultes et même les adultes trouvent dans l'engagement militaire, dans l'émigration ou l'expatriation, sans oublier le rapatriement, les moyens de satisfaire leur activité débordante et leur passion des aventures.

L'engagement militaire ! Combien n'a-t-il pas sauvé de ces tempéraments insoucians, impatients de tout frein, désordonnés, avides de

(1) La progression des frais d'administration est partout, et avec raison, considérée comme une preuve de bureaucratie, de multiplication des rouages, de coulage. C'est, notamment, le gros reproche fait à l'organisation des lois d'assurances allemandes. — Il va de soi que nous n'entendons pas ici faire l'éloge de la paperasserie, mais seulement de la substitution progressive, de plus en plus générale, de l'assistance purement morale à l'assistance matérielle.

voir et d'agir! Sans doute on doit regretter, avec M. Sinoir (1), que l'armée ne soit plus une carrière, puisqu'elle est le vestibule où tout le monde doit passer, mais où personne ne peut séjourner longtemps. Elle était le plus sûr des asiles pour ces débilés « qui ne peuvent marcher droit qu'à condition d'être maintenus par des serre-file ». Néanmoins, nous verrons, par le nombre infini des vœux exprimés pour en faciliter l'accès, combien les Sociétés apprécient ses lisières pour garantir leurs pupilles contre les rechutes.

Nous parlerons dans les mêmes termes des embarquements; mais les règlements maritimes, joints à la crise de la marine marchande, opposent les plus pénibles entraves à l'admission des jeunes gens, même mineurs de dix-huit ans.

L'émigration aux colonies est préconisée, mais elle exige, pour réussir, des qualités qui trop souvent manquent aux libérés : une profession spéciale, une volonté énergique et... un petit capital. L'expatriation est soumise aux mêmes conditions et aux mêmes entraves.

Nous arrivons au rapatriement, par lequel nous aurions dû commencer, car il n'est, en somme, qu'une forme du reclassement direct et définitif. Toutes les sociétés le préconisent, et avec raison (2). Au point de vue économique, comme au point de vue purement social, il est la plus fructueuse des opérations. C'est lui qui replace l'enfant ou le jeune adulte vagabond dans le milieu où il a vécu ses premières années, a dû puiser ses meilleures aptitudes et trouvera ses soutiens naturels. C'est lui qui refoule cette funeste émigration des campagnes ou de la petite province vers les grands centres. Une fois, en passant nous rencontrons l'accord des lois économiques et charitables. Inclignons-nous. Nous ne le retrouvons pas souvent.

Le rapatriement se fait tantôt par chemin de fer, tantôt par le moyen d'un passe-port avec secours de route. Dans le premier cas, la plupart des Œuvres obtiennent facilement et rapidement le demi-tarif par une entente avec la mairie ou avec la préfecture, qui fait l'avance et réclame chaque trimestre son remboursement.

Le second cas est devenu malheureusement trop rare. Il éprouvait la

(1) Lire les pages exquises consacrées par cet Universitaire, qui écrit comme un professeur de rhétorique, mais qui pense comme un philosophe, à cette difficulté de vivre pour le faible, qui jadis eût été un moine parfait et qui, aujourd'hui dans notre siècle sceptique, est réduit à faire un vagabond.

(2) Sans ignorer toutefois que, parfois, le rapatriement est funeste, en remettant le libéré dans le milieu de sa faute et de sa honte et qu'il faut le dépayser, pour lui faire une nouvelle vie.

persévérance de la volonté du patronné. S'il surmontait les difficultés de cette pérégrination souvent longue, on pouvait escompter son relèvement définitif. Ce genre d'épreuve est préconisé par l'Asile de Couzon, non seulement pour le rapatriement, mais pour le transfèrement du libéré du lieu de libération au lieu où un asile ou une société de patronage doit le recueillir. Il considère que, quand le libéré admis dans une œuvre parfois lointaine a franchi, sans défaillir, les épreuves, les écueils de sa pénible locomotion, on a de fortes présomptions pour croire à son retour au bien.

Dans ce long cheminement du Patronage à travers la cellule du détenu, l'agence de la Société, l'asile, les différentes maisons où il est venu offrir son protégé, nous avons regardé droit devant nous et avons négligé de noter les différents concours qui se sont présentés à lui ou les quelques modalités particulières que çà et là il a pu affecter.

Parmi les collaborateurs auxquels il a dû le plus souvent recourir, saluons le *Bureau central*.

Presque toutes les Sociétés rendent un hommage explicite aux services qu'elles ont reçus de lui, soit au point de vue de leur action, soit au point de vue de leur diffusion. Les rapports réguliers établis entre elles, grâce à lui, ont facilité les échanges de bons offices, et notamment les envois réciproques de libérés en vue d'un dépaysement et, par suite, d'un reclassement plus aisé.

Les vœux qui lui sont expressément adressés en vue de certaines enquêtes et de certaines démarches témoignent de la confiance croissante qu'il inspire.

Comme conséquence de cette union des Œuvres, but et résultat du *Bureau central*, nous noterons les emprunts si fréquents faits par les Sociétés, surtout pour les enfants, à des orphelinats, à des ouvroirs, à des ateliers d'assistance par le travail (1), à des asiles de toutes sortes, agricoles, industriels, urbains ou maritimes.

Constatons enfin l'entente de plus en plus intime existant entre les Administrations publiques et le Patronage. Presque partout ont absolument pris fin les quelques conflits qui ont pu naître à l'origine entre certaines œuvres et des fonctionnaires encore peu au courant du but, des moyens d'action et des nécessités extérieures du patronage. De plus en plus fréquemment les Parquets ont recours, avant l'audience,

(1) L'assistance par le travail offre un secours de plus en plus efficace au patronage. Elle est appelée, à ce seul point de vue, à un avenir qu'un de nos prochains Congrès aura sans doute à sonder. Nous en reparlerons plus loin.

au patronage en vue de préparer soit un acquittement d'enfant avec remise à la Société, soit une déchéance de la puissance paternelle, soit un engagement militaire, soit une condamnation avec sursis, soit un acquittement pur et simple. Nous enregistrons le même accord avec les cabinets d'instruction, les commissariats de police, les institutions publiques d'assistance ou les établissements pénitentiaires.

Parmi les formes plus ou moins spéciales que le Patronage a pu prendre, nous n'en citerons que deux. A Paris et à Lille, peut-être dans quelques autres petits centres qui ne se sont point révélés à l'enquête, le patronage prend un caractère international. Il y a intérêt pour notre pays à faciliter et, si possible, à rendre définitif le rapatriement des libérés d'origine étrangère. La *Société centrale de patronage* pourvoit à cet intérêt en établissant des relations suivies avec les patronages d'Italie, de Suisse, d'Alsace-Lorraine, de Luxembourg et de Belgique. Peut-être y aura-t-il lieu un jour d'étudier, d'accord avec ces Sociétés, les moyens de réunir par des liens internationaux les *Unions* nationales qui se sont fondées dans nombre de pays, comme l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les pays scandinaves, les États-Unis. Ce serait le dernier anneau de cette chaîne qui part du petit sous-comité d'arrondissement pour aboutir à l'Union internationale de tous les patronages. Déjà le Congrès d'Anvers en a jeté les bases, en juillet 1894; déjà même le *Bureau central* a été saisi par l'Allemagne, ces jours-ci, d'un projet de convention pour l'échange des libérés des deux pays, et il soumettra sur ce projet des conclusions à l'Assemblée générale de Bordeaux.

L'avenir, là encore, nous réserve un grand progrès à réaliser.

On sait combien la moralisation du prisonnier est une œuvre délicate et combien elle exigerait, à côté de l'aumônier et du personnel supérieur de la prison, le concours de personnes dévouées et d'institutions appropriées. Au nombre de ces créations annexes, les plus utiles sont celles qui s'adressent directement à l'intelligence, soit par la parole, soit par la lecture. Signalons donc, avec les éloges que méritent de pareilles initiatives, l'organisation de conférences à Besançon, à Chalon-sur-Saône, à Versailles (prison des femmes), ainsi que l'entretien de la bibliothèque et des fournitures scolaires à Marseille.

RÉSULTATS

Je ne puis que passer rapidement sur cette partie de l'enquête,

qui offre, naturellement, une grande incertitude. Les patronnés, en général, ne conservent pas de relations avec la Société, soit qu'ils aient trouvé un bon emploi, soit qu'ils aient repris leur vie errante et délictueuse. Pour la plupart des Sociétés (1), les statistiques manquent donc de précision, et il est impossible d'en tirer des inductions scientifiques. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le patronage produit un immense effet moral, ne fût-ce que par ce fait qu'il empêche le récidiviste de dire au tribunal : « Ma récidive est imputable à la société : si quelqu'un m'avait tendu la main, je n'aurais pas de nouveau volé pour manger ». Ce résultat, à lui seul, est considérable, et il est impossible qu'il n'entraîne, comme le prétendent quelques sceptiques, qu'une conséquence : *Retarder la récidive*.

Et d'ailleurs, ne produirait-il que cela, aurions-nous donc perdu tout notre temps ?

A vrai dire, il n'y a qu'une sorte de libéré qui soit impatronable : c'est le vagabond. Pour celui-là, rien à tenter. La place n'est jamais digne de ses mérites. Ses prétentions avant n'ont d'égale que son indiscipline après son entrée. Pour ce dégradé, dont tous les ressorts sont cassés, la chute est irrémédiable. Afin de le relever, il faudrait le prendre à côté de soi, presque tout seul, le veiller jour et nuit, lui doser le travail, les repos, les dépenses, les prescriptions de toutes sortes ; purger ses passions et fortifier son corps, soigner son esprit, exercer sa volonté, calmer son imagination (2).

Le Patronage ne peut lui offrir un tel luxe de précautions. Seul l'abbé Villion le fait, on sait au prix de quels efforts ! Les autres ne le tentent même pas. Ils considèrent avec raison que le vagabondage est le déchet irréductible de leur œuvre.

DIFFICULTÉS

Les trois principales difficultés contre lesquelles nos Œuvres ont à lutter sont : l'indifférence du public, l'antipathie des patrons ou des camarades, l'insuffisance des ressources.

(1) Les frais exigés par la recherche du casier judiciaire, pendant les 5, 8, 10 années qui suivent la fin du patronage et le placement définitif, sont assez élevés. Nous ne connaissons qu'une société qui se les impose régulièrement, c'est celle des engagés volontaires. Mais plusieurs autres étudient sérieusement la récidive dans les lieux où elle peut être saisie, c'est-à-dire à la maison d'arrêt du siège social. D'autres, notamment pour les enfants, exercent ou font exercer par leurs correspondants une surveillance vigilante dans les asiles ou chez les patrons où elles ont placé leurs anciens pupilles.

(2) M. Sinoir, déjà cité.

Pour le premier point, il y a un grand progrès à constater sur l'enquête de 1893. Si les plaintes sont générales, elles ne sont pas universelles. Dans beaucoup de villes, on nous répond que le public, non seulement ne voit plus le patronage d'un mauvais œil, mais en comprend l'utilité sociale, lui est sympathique et lui offre son concours pécuniaire ou personnel.

Pour le second point, le progrès est plus lent. Elles ne sont cependant pas isolées les réponses qui constatent que les chefs de grandes industries ont accueilli les patronnés qui leur étaient recommandés. Là où la situation se serait plutôt aggravée, par rapport à 1893, c'est au sein de l'atelier lui-même. Non seulement l'ouvrier honnête témoigne la même répugnance à subir le contact d'un libéré, mais les syndicats ouvriers, dans les grandes villes, commencent à afficher, soit au point de vue du placement, soit au point de vue de la rémunération du travail du libéré assisté, une hostilité que nous présageaient, d'ailleurs, les mêmes difficultés soulevées par eux à l'égard des Œuvres d'assistance par le travail.

En ce qui concerne les budgets, il ne faut rien exagérer. Seules les Œuvres qui sont entraînées, par l'importance de leur siège et les mœurs ou les aptitudes de leurs patronnés, à entretenir des asiles ont à lutter contre des crises redoutables. Le patronage, en général, — nous l'avons dit, mais on ne serait trop le répéter, — est une tutelle. Il exige une grande dépense d'efforts personnels, de visites, de conversations, nous dirions presque de sermons, de démarches, de correspondance ; mais tout cela peut se faire à bon marché. Et, quand on constate la générosité relative avec laquelle le Parlement (si peu coutumier du fait en matière pénitentiaire) complète les ressources locales, on peut, *a priori*, et sauf d'importantes exceptions, déclarer que les cotisations personnelles, les subventions municipales, départementales ou judiciaires, doivent suffire aisément à doter le Patronage.

L'AVENIR

Il est toujours malaisé d'écrire l'histoire à l'avance. Mais c'est peut-être en ce qui concerne les évolutions de l'économie sociale qu'il est le plus aventureux de chercher à prédire l'avenir. Il est toutefois certaines manifestations qui facilitent le métier de prophète. De ce nombre sont les faits de même nature observés simul-

tanément sur divers points du territoire. On peut voir dans cette comitance spontanée un signe, tantôt d'un besoin nouveau et d'une évolution prochaine, tantôt d'un danger non encore prévu et d'un dissolvant futur.

Tels, à la veille des États généraux, les cahiers des trois ordres avaient tracé une esquisse du drame qui allait se dérouler ; tels, à la veille des États de Bourdeaux, les cahiers de nos trente-huit correspondants ont pu écrire une page de l'histoire de demain.

Une tendance se manifeste, dans toutes les villes de quelque importance, à constituer des œuvres d'assistance par le travail et des comités de défense à côté du patronage proprement dit. Dans certaines villes même, on voit l'idée de l'assistance par le travail précéder celle du patronage (Épinal, Caen, Amiens). Jamais encore, sauf peut-être à Lille, on n'a vu la préoccupation de la défense des enfants traduits en justice devancer l'organisation du patronage ; mais de nombreux indices nous montrent que, dans certains chefs-lieux importants encore dépourvus de toute œuvre de sauvetage, les créateurs débiteront par la préservation de la jeunesse.

Les vœux du Patronage se réfèrent à trois courants d'idées : deux, d'ordre très général, sollicitent, soit de l'opinion, soit des pouvoirs publics, un appui indirect, mais très efficace, pour l'exercice de sa mission ; l'autre, très positif et très pratique, précise un certain nombre de points sur lesquels il appelle l'aide, soit du législateur, soit des administrations publiques, soit de son propre organe central.

1° Nous avons parlé tout à l'heure de l'indifférence du public et de l'hostilité des patrons ou ouvriers. Plusieurs Sociétés ne se sont pas contentées de les signaler : elles ont proposé divers remèdes.

Parmi eux nous relevons l'appel direct au peuple dans de grands auditoires et du haut de puissantes tribunes comme la presse et la chaire. La presse est le grand véhicule des bonnes comme des mauvaises idées ; elle pénètre partout, dans l'atelier, dans le galetas, dans le cabaret, dans le bouge le plus obscur, comme dans les somptueux hôtels. Partout là, elle a des conquêtes à faire : à celui-ci elle demandera la neutralité sympathique, à celui-là son concours actif, à un autre son argent. Le sermon a été un des moyens que les pays anglo-saxons ont employés avec le plus de succès pour répandre dans les masses l'idée sociale et charitable du secours aux prisonniers. Pourquoi, chez nous, le curé, le pasteur, le rabbin ne consacraient-

ils pas chaque année un ou deux dimanches à prêcher cette forme divine de la préservation sociale ?

Des conférences organisées dans toute la France, sous les auspices du *Bureau central*, par les représentants les plus autorisés de cette *Union*, constitueraient le complément pratique de toute cette propagande.

2° Quand on constate les ravages faits par la promiscuité sur la moralité des détenus primaires, entrés à peine flétris, sortis irrémédiablement corrompus ; quand on constate la guerre déclarée, dans certaines prisons, par les récidivistes au patronage et la dextérité avec laquelle ils détournent les moins mauvais de s'adresser à lui ; quand on a vu plusieurs Sociétés obligées de capituler devant ce siège et de se dissoudre devant cette grève d'un nouveau genre, on ne peut s'étonner des hommages rendus par nombre de Sociétés aux bienfaits du régime cellulaire comme préparation au patronage et des vœux qu'elles forment pour son extension rapide par toute la France.

3° Mais arrivons aux vœux d'un usage plus immédiat, à ceux qui regardent le placement.

Un des grands obstacles au placement, c'est le casier judiciaire.

Il y a sans doute une grande modération dans les plaintes et dans les vœux. Personne ne demande la suppression complète de sa publicité. Mais trois Sociétés au moins (1) réclament du Parlement une atténuation à ses deux principales duretés : sa généralité, qui n'exclut aucun délit, si minime qu'il soit, — et sa perpétuité, que la réhabilitation (cause redoutée de publicité !) peut seule limiter.

Le casier judiciaire nous amène à l'engagement militaire, pour lequel encore il constitue un infranchissable obstacle. Là également trois Sociétés (2) implorent du Parlement une règle moins inexorable. Elles sollicitent les mêmes bénéfices pour l'engagé que pour l'appelé, plus de facilités pour les rengagements, la suppression de formalités excessives pour l'engagement, l'envoi des condamnés avec sursis dans des régiments métropolitains.

Mais à un autre point de vue ces trois Sociétés et d'autres requièrent moins de sévérité. Jeunes ou vieux, beaucoup de libérés, précisément parce qu'ils sont des libérés, ne possèdent pas les robustes apparences et la santé dont jouissent ceux qui ont toujours vécu au grand

(1) MM. Bérenger, Conte et M^{me} d'Abbadie d'Arrast. M. l'abbé Villion, de Couzon, estime que ses avantages compensent ses immenses inconvénients.

(2) MM. Conte, Mauchamp et Sinoir.

air de la vie libre. Les médecins et les commandants de recrutement les refusent impitoyablement. Et pourtant, M. Sinoir nous l'a dit plus haut, c'était pour eux la seule planche de salut ! Ne pourrait-on demander à ces honorables fonctionnaires, tout en respectant la lettre de la loi et de leurs circulaires, de se pénétrer un peu plus du grand intérêt social qu'ils sacrifient ? Ne pourrait-on, d'autre part, demander aux auteurs de ces instructions ou règlements plus de pitié pour ces faibles de corps et d'âme, qui ont besoin des guidons du régiment pour se diriger dans la vie et qui tomberont fatalement dans le précipice, si la discipline ne leur en défend les abords.

Dans ce même ordre d'idées, l'infirmité constitutionnelle de certains caractères suscite à trois Sociétés (1) la pensée de créer pour eux des asiles permanents. L'une même va jusqu'à demander qu'il en soit créé un par ressort de Cour d'appel !

Il appartiendrait peut-être au *Bureau central* et plus tard à un de nos Congrès de mettre à leur ordre du jour un pareil sujet, bien digne de leurs méditations.....

Un appel très direct est fait à l'action du *Bureau central* en deux ordres de matières, que nous avons déjà traitées : l'expatriation et l'échange de bons offices entre les Œuvres.

L'émigration aux colonies n'est possible que si une organisation est préparée, sinon dans les colonies même, au moins dans la métropole, par un service diligent de renseignements et des facilités de transport (2). C'est au *Bureau central* qu'il appartient de provoquer ces facilités, de centraliser les renseignements et de les tenir toujours à la disposition des Sociétés requérantes.

C'est encore au *Bureau central* qu'incombe le soin d'accélérer de plus en plus et de multiplier les relations d'Œuvre à Œuvre par l'échange des libérés adultes ou par le placement des jeunes libérés dans des établissements charitables.

Pour ce dernier cas, plusieurs Sociétés réclament un inventaire complet et détaillé de toutes les institutions de préservation où peuvent être recueillis des filles ou garçons en danger moral, avec l'indication des conditions d'âge, de moralité, d'aptitudes physiques ou professionnelles, de prix, etc. Cette enquête, dont les éléments se trouvent dans le *Manuel des Œuvres* et dans le beau volume publié ces jours-ci par l'*Office central des institutions charitables* sur les

(1) MM. Conte, Sinoir et l'abbé Villion, de Couzon.

(2) M^{me} d'Abbadie d'Arrast, M. l'abbé Villion, de Couzon.

Institutions d'assistance et de prévoyance sous le titre : *La France prévoyante et charitable* (1), est déjà commencée par le *Bureau central*. Les résultats seront insérés prochainement, nous l'espérons, dans le *Bulletin de l'Union*.

En ce qui concerne l'échange des libérés adultes, l'une des grandes Sociétés de province (2) renouvelle le vœu qu'il soit réglementé par une convention formelle conclue entre les diverses Sociétés intéressées et fixant les conditions des transfèrements, du remboursement des avances, du placement, de la surveillance, etc.

Avant de terminer, nous voudrions retenir l'attention sur une pensée qui n'a été qu'effleurée par Mme d'Abbadie d'Arrast, mais qui, à notre sens, doit exciter les préoccupations de tous les amis du patronage. Une œuvre est comme une machine. Son fonctionnement n'est assuré que quand non seulement elle possède tous les rouages destinés à la mouvoir actuellement, mais quand elle possède des pièces de rechange. Il ne faut pas que la disparition d'un rouage, fût-il le principal, entraîne la destruction ou même l'arrêt de la machine. Or trop rarement les Sociétés pratiquent la division du travail; trop souvent elles s'incarnent en un seul homme qui est à la fois la pensée, le cœur, le bras. Qu'il meure ou se retire, tout s'évanouit ! Il faut un peu plus songer à l'avenir. Il est bon qu'il y ait un moteur, que ce moteur soit énergique; mais il faut qu'il ne soit pas unique. Trop rarement les fondateurs, les directeurs d'œuvres pensent au lendemain. Il en est des œuvres comme des dynasties : elles ne sont vraiment fondées que quand l'ordre de succession est réglé.

Nous regrettons infiniment de clore sur cette note mélancolique les réflexions encourageantes que nous a suggérées le dépouillement de cette enquête, si pleine de promesses à tous autres égards. La profonde affection que nous avons vouée au Patronage nous imposait le devoir de signaler ce danger, un des grands, à notre avis, qui menacent son avenir.

Albert RIVIÈRE.

(1) Librairie Plou.

(2) La Société de Marseille.